

Rapport présenté à Pékin, en septembre 2007

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION « ÉLARGISSEMENT DU CISH »

Préambule

Décision de l'Assemblée générale de Sydney du 7 juillet 2005

« La question de l'élargissement du recrutement des membres du CISH est ensuite abordée, ainsi que celle d'un réexamen de la structure des cotisations. Le délégué du Maroc intervient pour souligner que le tarif unique pour les Comités nationaux désavantage sérieusement les plus petits pays. Plusieurs délégués s'expriment sur la question, dans un sens comme dans l'autre. Par ailleurs, le professeur Even Lange, de Norvège, propose un élargissement du recrutement des membres pour inclure une nouvelle catégorie de membres. Il souligne en particulier que les transformations de la discipline historique ont apporté des changements depuis la Deuxième Guerre mondiale et que, dorénavant, les institutions universitaires et les grands centres de recherche en histoire pourraient être appelés à devenir membres du CISH et contribuer à l'amélioration de la situation financière. Il propose que le Bureau du CISH examine cette question et fasse rapport à la prochaine Assemblée générale de 2007.

La proposition est adoptée. »

Création de la Sous-commission « Élargissement du CISH » (extraits du procès-verbal de la séance du Bureau restreint, Madrid, 25 février 2006)

« Pour accélérer le processus, le Bureau restreint crée deux sous-commissions qui sont chargées de la préparation de ces deux dossiers. Chacune sera formée d'un certain nombre de membres du Bureau ainsi que de représentants des Comités nationaux et Organismes internationaux affiliés. Il est convenu que la première sous-commission chargée de l'élargissement du CISH et de la question des cotisations sera présidée par le Trésorier du CISH et formée de deux membres du Bureau et de deux membres de l'Assemblée générale. La seconde sous-commission, chargée du dossier de la procédure de préparation du programme du Congrès et du rôle des Comités nationaux et des Commissions, sera présidée par le Secrétaire général et formée de deux membres du Bureau et de deux membres de l'Assemblée générale. »

Composition de la Sous-commission « Élargissement du CISH »

Président : Pierre Ducrey, trésorier du CISH; deux membres du Bureau du CISH : Sorin Antohi et Michael Heyd; représentant des Comités nationaux : Even Lange (Université d'Oslo); représentant des Organismes internationaux affiliés : Claudio Visentin (Université de la Suisse italienne).

Rappel

Statuts du CISH (extraits)

« **Art. 1. But du Comité.** — Le Comité international des sciences historiques (CISH) ... est une organisation non gouvernementale ... créée pour promouvoir les sciences historiques par voie de coopération internationale. Il organise notamment tous les cinq ans ... un Congrès international des Sciences historiques ».

« **Art. 2. Composition du Comité.** — Le Comité est composé :

- a) de Comités nationaux qui représentent les institutions de recherche historique de leur pays respectif
- b) d'Organismes internationaux affiliés qui se consacrent à des recherches et à des publications de caractère scientifique relevant des sciences historiques.

Le Comité peut instituer des Commissions internes. »

« **Art. 6. Cotisations et contributions.** — Chaque Comité national ou Organisme international affilié verse une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'Assemblée générale. Le montant est le même pour tous les Comités nationaux. Il est également le même pour tous les Organismes internationaux affiliés, mais inférieur à celui de la cotisation versée par les Comités nationaux. »

« **Art. 7. Démissions et exclusions.** — Tout Comité national ou Organisme international affilié qui n'aurait pas payé sa cotisation durant trois années ne disposera plus du droit de vote. Après cinq années, le Comité national ou Organisme international affilié sera considéré comme démissionnaire de fait. »

En résumé, le CISH est une organisation faîtière qui regroupe d'autres organisations (Comités nationaux, Organismes internationaux affiliés). Les membres de chacune de ces deux catégories s'acquittent d'une cotisation unique. Son objectif principal est l'organisation tous les cinq ans d'un Congrès international des Sciences historiques.

Situation actuelle

En 2006, le CISH compte 53 Comités nationaux, 29 Organismes internationaux affiliés et 12 Commissions internes.

Les membres du CISH reçoivent chaque année le 1^{er} décembre un appel à cotisation pour l'année civile suivante. Les membres qui n'ont pas payé leur cotisation reçoivent un rappel le 1^{er} juin de l'année en cours et des rappels pour les années où ils n'ont pas réglé leur dû.

La situation du règlement des cotisations peut se résumer ainsi : la plupart des Comités nationaux des pays européens, d'Amérique du Nord, d'Asie (Japon, Corée et Inde) s'acquittent régulièrement de leurs cotisations. Fait exception : le Danemark, qui ne paie plus de cotisation depuis 2000. On note une volonté constante des Comités nationaux des grands pays ou des pays industrialisés de régler leurs arriérés. C'est ainsi que l'Inde vient de verser ses cotisations restées en souffrance depuis cinq ans.

En revanche, les pays d'Amérique latine (Argentine, Chili, Vénézuéla, Brésil), les pays d'Afrique, y compris l'Afrique du Sud, enfin les Pays arabes, se sont retirés progressivement ou n'ont jamais été membres du CISH.

Les mêmes remarques s'appliquent à certains Organismes internationaux affiliés : irrégularités dans les versements, démissions (ainsi : la Commission internationale de numismatique).

Le CISH a maintenu les cotisations à leur niveau actuel depuis quinze ans. En tout état de cause, il faut souligner que leur montant reste très modique, même pour les pays les plus pauvres.

Analyse des dépenses du CISH

Les principales sources de frais du CISH sont : l'organisation des séances du Bureau, environ CHF 20'000.- par an, les frais administratifs (frais découlant du bureau du secrétaire général et du trésorier), le *Bulletin* et la subvention aux organisateurs des congrès. On constate une croissance régulière des charges. Celle-ci va s'intensifier encore, puisque la composition du Bureau élu en 2005 réunit des membres provenant de l'ensemble des régions du globe, ce qui implique des frais de voyage en croissance.

Recettes du CISH

Actuellement, l'essentiel des recettes du CISH provient de la cotisation des membres. Les pays-hôtes des réunions du Bureau sont sollicités, de manière à réduire le coût des réunions du Bureau. Le Japon a été approché pour prendre à sa charge l'ensemble des frais de la réunion du Bureau 2009, y compris le transport.

Élargissement du CISH

Pour atteindre l'universalité à laquelle le CISH prétend, il conviendrait qu'un plus grand nombre de Comités nationaux y soient présents. L'élargissement du CISH dans le cadre des statuts actuels implique donc le recrutement de nouveaux Comités nationaux. Ce but peut être atteint en trois étapes :

1. Dresser l'inventaire des pays dans lesquels les historiens ou leurs associations bénéficient d'un organisme de tutelle national.
2. Approcher ces organismes.
3. Les convaincre d'entrer au sein du CISH et de s'acquitter de la cotisation.

La première étape ne pose pas de difficultés insurmontables. La seconde implique que le CISH parvienne à convaincre les membres potentiels de l'intérêt qu'il y aurait pour eux d'adhérer au CISH, puis de lui verser une cotisation.

Trois pistes pour l'élargissement du CISH

1. Rendre le CISH plus attrayant

Pour rendre le CISH plus attrayant, une série de mesures peuvent être envisagées, comme par exemple :

- Enrichir le site WEB;
- Utiliser le site WEB pour ouvrir un forum aux historiens;
- Attribuer le patronage du CISH à certaines manifestations internationales;
- Organiser des congrès et colloques ou donner le patronage du CISH à certains congrès;
- Créer un système de « bourses CISH »;
- Donner une plus grande place aux Organismes internationaux affiliés durant les Congrès, en les associant à la préparation du programme et en les intégrant au déroulement de la manifestation.

Pour atteindre ces buts, il serait indispensable d'une part de renforcer le Secrétariat général et d'autre part de trouver de nouveaux moyens financiers.

2. Recruter de nouveaux membres

Outre la prospection de Comités nationaux dans les pays où ils existent, le CISH pourrait susciter dans les pays où ils n'existent pas la création de Comités nationaux d'historiens, en s'adressant aux cercles d'historiens du pays concerné. Des liens plus étroits devraient être créés entre le CISH et ses membres.

Le CISH devrait créer une troisième catégorie de membres, qui regrouperait divers centres de recherches internationaux actifs dans le domaine de l'histoire, ainsi que certains instituts nationaux pratiquant la recherche historique. Concrètement, cette proposition reviendrait à étendre la notion d'« Organismes internationaux affiliés » à des organismes internationaux de recherche, où l'histoire joue un rôle important, ainsi que des instituts nationaux dont la spécialité unique ou au moins principale se situerait dans le domaine de l'histoire.

3. Modifier l'échelle des cotisations

Il faut insister sur le principe que, jusqu'ici, les membres du CISH s'acquittaient d'une seule et même cotisation, en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent. Introduire un système différencié est possible. On observe cependant qu'environ 10 % des cotisations annuelles sont versées de manière erronée (erreur sur le montant, erreur sur le mode de paiement, erreur sur l'adresse de paiement, sans parler des retards). Il est évident qu'un changement de mode de paiement sera relativement complexe à mettre en œuvre. On peut s'attendre à des protestations, quel que soit le critère choisi.

Au nombre des critères à prendre en compte, on retiendrait le produit intérieur brut par tête d'habitant. Mais d'autres critères sont possibles, comme par exemple le nombre de sociétés d'historiens d'un pays donné ou le nombre de membres individuels affiliés à une organisation nationale.



Le montant futur des cotisations?

Dans chaque catégorie de membres, on pourrait introduire deux ou trois montants, par exemple pour les Comités nationaux CHF 1000.-, CHF 800.- et CHF 600.- et pour les Organismes internationaux affiliés CHF 800.- et CHF 500.-.

Au cas où le principe de cotisations différenciées s'imposerait, il conviendrait d'inscrire dans les statuts le principe que tous les membres sont égaux, quel que soit le montant des cotisations versées par eux.